

# Budget prévisionnel pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle

**En cas d'octroi d'une subvention exceptionnelle, l'association devra obligatoirement fournir un bilan financier accompagné des factures dans le cas de travaux ou d'acquisition de matériel**

CHARGES	MONTANT (2)	PRODUITS (1)	MONTANT (2)
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>1 - Ressources propres</b>	17000.€
Achats		<b>2 - Subventions demandées</b>	
Prestations de services	14000.€	Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	.....€
Matières et fournitures	.....€	.....	.....€
		.....	.....€
<b>Services extérieurs</b>		Région(s) :	.....
Locations	.....€	.....	.....€
Entretien	.....€	Département(s) :	.....
Assurances	500.€	.....	.....€
		Commune(s) :	.....
<b>Autres services extérieurs</b>		.....	2500.€
Honoraires	.....€	Bénévolat	.....€
Publicité	.....€	.....	.....€
Déplacements, missions	.....€	CNASEA (emplois aidés)	.....€
		.....	.....€
<b>Charges de personnel</b>		Autres recettes attendues (précisez)	
Salaires et charges	11000.€	Régis entrée payante boulodrome	6000.€
		.....	.....€
<b>Frais généraux</b>	.....€	Demande(s) de financement communautaire	.....€
		.....	.....€
		<b>3 - Ressources indirectes affectées</b>	.....€
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>	25500.€	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	25500.€
<b>Emploi des contributions volontaires en nature</b>		<b>Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature	.....€	Bénévolat	.....€
Mise à disposition gratuite des biens et prestations	.....€	Prestations en nature	.....€
Personnel bénévole	.....€	Dons en nature	.....€
<b>TOTAL</b>	25500.€	<b>TOTAL</b>	25500.€

Au regard du coût total du projet, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 2500 €

- (1) L'attestation du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.
- (2) Ne pas indiquer les centimes d'euros